

2GL IMMO
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 rue du Champ du Mont 69530 BRIGNAIS
833 539 299 RCS LYON

Ci-après « La Société »

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE LA GERANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,
Le 24 avril,

Le soussigné :

Monsieur Gaëtan MARTIN, demeurant 13 rue de la Pierre Bleue 69630 CHAPONOST,

Agissant en qualité de Gérant de la société 2GL IMMO sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

En vertu de l'article 4 des statuts qui stipule que le siège social « [...] *peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département par simple décision de la Gérance* [...] », le Gérant décide de transférer le siège social du 9, chemin du Champ du Mont 69530 BRIGNAIS au 13 rue de la Pierre Bleue 69630 CHAPONOST et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 13 rue de la Pierre Bleue 69630 CHAPONOST. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Gérant donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Fait par signature électronique
« YOU SIGN » le 24/04/2025

Gaëtan MARTIN
Gérant